



Section Académique de Bordeaux

Déclaration préalable des élus du SE-UNSA à l'ouverture des CAPA et FPMA des mutations Intra-académiques du 18 juin 2013

Monsieur le Recteur,

Cette déclaration est faite au nom de l'ensemble des commissaires paritaires du SE-UNSA présents dans les CAPA-FPMA des CPE, PLP, certifiés/agrégés et professeurs d'EPS.

L'année scolaire 2012/2013 a vu le vote de la loi d'orientation et de programmation de la refondation de l'Ecole de la République. Ainsi sont confirmés par cette loi la création de 60 000 postes en 5 ans, le renouveau de la formation des enseignants et des personnels d'Education, le renforcement du socle commun rénové, ainsi que des mesures nouvelles susceptibles d'améliorer l'articulation école/collège. Nous attendons les décrets d'application et nous serons exigeants pour leur mise en œuvre sur le terrain. Autre satisfaction, l'engagement du Ministère dans le cadre du protocole signé par le SE-UNSA, d'entrer en discussion sur des mesures de revalorisation catégorielles comme par exemple l'alignement du ratio de hors classe des PE et CPE sur les autres corps d'enseignants.

Il faudra que la revalorisation du métier d'enseignant prenne rapidement effet quand nous constatons que, dans une académie aussi attractive que la nôtre, 24 postes de documentation, 31 postes de technologie, 37 postes de mathématiques et 38 postes de lettres classiques restent vacants.

Nous voici à l'ouverture d'une nouvelle session des mutations intra-académiques. Cette année aura été marquée par un afflux inhabituel de stagiaires. Si nous pouvons être satisfaits par une augmentation des recrutements de titulaires, le revers de la médaille est le gel des postes susceptibles de les accueillir qui donc ne sont pas offerts au mouvement et empêchent toute fluidité de celui-ci. C'est particulièrement vrai pour l'EPS qui, dans notre académie, accueille 10 % des stagiaires du concours externe, bloquant, de ce fait, nombre de postes très demandés. Mais aussi pour les CPE pour lesquels 18 postes seulement ont été offerts au mouvement alors que 20 CPE sont entrés dans l'académie. Le mouvement des PLP est réduit à minima, aucun poste offert au mouvement pour plusieurs disciplines et plusieurs départements.

Dans ce cadre, nous continuons à dénoncer le dispositif Eclair qui, cette année encore, fait preuve d'inefficacité en laissant de nombreux postes vacants dans des établissements fragiles, qui ont besoin d'une autre ambition.

Par ailleurs, nous demandons une attention toute particulière pour que les stagiaires ex-titulaires restent dans leur département pour faire leur stage.

Nous dénonçons le traitement différentiel des stagiaires CPE 2013-2 à qui l'on demande d'exercer 13h, soit un tiers temps de 39h, alors que leur obligation de service est de 35h. Nous demandons un traitement équitable, soit un service de 12 h maximum.

Concernant les travaux qui vont nous occuper ces prochains jours, nous demandons que pendant la période de travail préparatoire et de FPMA, on ne multiplie pas les autres instances qui ne nous permettent pas de travailler et de siéger dans des conditions acceptables : nous avons, par exemple, à gérer dans cette période, pour les certifiés une lourde CAPA de Notation et de Hors Classe, une Commission Académique de Langues Vivantes Etrangères, un CTA, sans parler des instances départementales.

Une autre conséquence de cette préparation de rentrée extraordinaire est la suppression des groupes de travail "phase d'ajustement des TZR", mais aussi affectation des contractuels. Nous contestons vivement cette absence de G.T. Pour nous, se limiter à une information des Organisations Syndicales que ce soit par AIDOP ou en G.T. ne correspond pas à un véritable et sincère dialogue social.

Nous regrettons la date tardive (19 juillet) du Groupe de Travail "Révisions d'affectation", alors que les collègues, eux, sont limités au 28 juin pour déposer leur demande éventuelle.

Monsieur le Recteur, nous souhaitons également évoquer notre incompréhension et notre indignation sur deux points précis.

Le premier concerne l'organisation calamiteuse des concours réservés. Alors que ceux-ci avaient fait naître beaucoup d'espoir chez nos collègues contractuels, nombre d'entre eux en ressortent avec un sentiment de frustration voire de spoliation devant l'avalanche de couacs en tous genres qui ont été constatés. Le SE-UNSA a demandé au ministère la remise à plat de l'organisation de ces concours pour les sessions à venir. Nous vous demandons, Monsieur le Recteur, de tout mettre en œuvre pour que les collègues puissent se voir remboursés des frais engagés pour se rendre aux épreuves d'admission.

Le deuxième point de notre mécontentement concerne l'annonce de la suppression des postes d'assistants d'éducation et d'assistants pédagogiques. Cette décision incompréhensible va à l'encontre de la circulaire de rentrée qui stipule "qu'un climat scolaire serein est indispensable au bon fonctionnement des apprentissages et au bien-être des élèves". Nous savons tous combien ces personnels sont indispensables au bon fonctionnement des établissements. Et ce ne sont pas les EAP (Emplois d'Avenir Professeur) qui compenseront leur absence. Ces personnels n'ont ni les mêmes missions ni les mêmes horaires de service. Nous revendiquons que tous les postes supprimés soient rétablis pour la rentrée 2013.

Pour terminer, nous tenons à remercier les gestionnaires de la DPE pour le travail accompli. Nous avons apprécié les nouveautés concernant les documents de travail du mouvement intra, en particulier, l'amélioration de la lisibilité du vert.